

J'ai placé la boîte à la disposition du bureau de l'agriculture pour inspection, afin qu'il en soit fait une mention officielle dans le rapport annuel du département.

Je me permettrai aussi d'attirer ici votre attention sur ce que je erois être un oubli dans la rédaction du bill d'accise, en ce qui regarde le district d'Algoma. On récolte de l'orge magnifique dans ce district, et l'on pensait qu'il pourrait y être utilisé par l'établissement d'une brasserie ou d'une distillerie ; mais en consultant l'acte d'accise, l'on croit qu'une brasserie ou une distillerie y serait sujette aux mêmes droits d'accise que dans les autres parties de la province. Cela nuirait au port franc, car les gens ne pourraient fabriquer leur bière ou leur whiskey sans payer un droit d'accise, tandis que les étrangers pourraient en envoyer dans le port franc et retirer la remise des droits.

La population de tout le district d'Algoma peut être portée à 7,000 âmes, en y comprenant les Sauvages ; et la population de la rive sud du lac Supérieur seule peut être évaluée à environ 35,000 âmes.

J'ai compris qu'en faisant un rapport sur le fonctionnement du port franc du Sault Ste. Marie et sur le commerce de cette partie de la province, j'avais à remplir un devoir bien différent de celui que j'aurais eu si j'avais inspecté le port franc de Gaspé, pour la raison que Gaspé est représenté dans les deux branches de la législature, qu'il jouit des institutions municipales, et qu'il possède un grand et ancien commerce, tandis que le Sault Ste. Marie, ou plutôt le district d'Algoma, n'a aucun de ces avantages. J'ai donc cru de mon devoir, par votre entremise, de mettre le gouvernement en possession de tous les renseignements que j'ai pu obtenir et que j'ai cru avantageux au district d'Algoma et à la province en général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

C. E. ANDERSON.

R. S. M. BOUCHETTE, Ecr.,
Commissaires des douanes et d'accise,
Québec.

APPENDICE.

Discours du chef PÉQUCHIN-INTIE, à la rivière du Jardin.

“ Tu diras au Gouverneur-Général de notre part que nous sommes pauvres, très-pauvres, et obligés d'aller pêcher un poisson pour faire notre repas, que beaucoup d'entre nous sont vieux et incapables de travailler, qu'il y a un grand nombre d'années (en 1850) M. Robinson fut envoyé vers nous par le Gouverneur, que nous fîmes un traité avec lui, et lui cédâmes une grande partie de nos terres. M. Robinson nous promit que les terres seraient arpentées et vendues, et qu'au bout d'un an chacun de nous recevrait \$1 en argent, et que le reste de l'argent serait placé à intérêt pour nous. Jusqu'ici les terres n'ont pas encore été arpentées, et nous n'avons jamais reçu les \$1 que M. Robinson nous avait promis ; nous n'avons reçu qu'une piastre chaque par année, comme rente annuelle.

“ Il y a sept ou huit ans, M. Pennefather est venu au milieu de nous, aussi envoyé par le Gouverneur-Général, pour faire un traité et obtenir encore des terres. Il nous promit que les terres seraient immédiatement arpentées et vendues, et que sur la cession faite sur la Baie de Batchewana, chaque sauvage aurait le privilège d'acheter un lot de 80 acres pour sa famille, au prix de mise en vente ; que ceux qui voudraient partir de la Baie de Batchewana pour venir s'établir à la rivière du Jardin auraient chacun un lot de 40 acres, et qu'il leur serait donné des titres d'occupation, et qu'avant l'expiration de trois années, nous aurions \$3,000 en argent à diviser entre nous tout d'une fois. Nous avons cru M. Pennefather et lui cédâmes encore de nos terres, mais pas une seule de ses promesses n'a été remplie jusqu'à ce jour, et lorsque nous avons appris ton arrivée ici ce matin, nous étions contents et nous pensions que tu nous apportais l'argent ; mais au